



Saint-Germain de la grange

Infos

Novembre 2008

Sommaire

Point d'avancement des travaux sur la commune :

Réhabilitation de la rue du bas Chatron
Chaussée déformée route de Saint-Germain
Une page se tourne
Ouverture de la crèche
.....page 2

Coeur d'Yvelines :

Le Plan Local pour l'Habitat Intercommunal
Aire d'accueil des gens du voyage
.....page 3

Cela s'est passé à Saint-Germain :

La kermesse de l'école
Une belle fête du village pour célébrer
les 20 ans de l'ADJ
Brocante et exposition des talents locaux
Voyage des aînés
.....pages 4 et 5

Dispositif en cas de grève aux écolespage 6
Centre de loisirs.....page 6
L'école pour les enfants maladespage 6
La gym pour les petits, c'est parti !page 6
Halte aux dépôts sauvages de déchets...page 7
Collectes.....page 7
Recensement de la populationpage 7
Inscriptions sur les listes électorales.....page 7

Etat civil.....page 8
La bibliothèque.....page 8
Agendapage 8
Accueil Mairie Samedis et nocturnespage 8

Bulletin municipal

Imprimé par nos soins

Directeur de la Publication :
Bertrand HAUET

Réalisation :
Commission Communication

1 rue de la Mairie
78640 Saint-Germain de la Grange

Tél. : 01.34.91.02.10 – Fax : 01.34.89.26.26

Courriel :

mairie.st-germain-de-la-grange@wanadoo.fr

Editorial



Après avoir connu une période estivale relativement calme et agréable, notamment égayée par les diverses festivités et animations organisées pour les petits et les grands de la commune, c'est reparti pour la semaine des « 4 jours » pour tous nos écoliers. Rien de bien nouveau pour eux, qui les appliquaient déjà sur un

calendrier dérogatoire, mais ils ne devront plus attendre mi-juillet pour partir en vacances.

Même si le retour sur le chemin des écoles s'est bien déroulé, la rentrée 2008 aura été bien tourmentée, nombreuses étant les causes de préoccupations, voire d'inquiétudes suscitées par les multiples perturbations économiques et financières.

Au niveau de notre commune, les efforts importants de notre politique de maîtrise de la dette nous ont préservés des mauvaises surprises : notre dette résiduelle est à son niveau le plus bas depuis plusieurs décennies, et la quasi totalité de nos contrats d'emprunts ont été négociés à des taux fixes. Avec également des fonds propres restaurés, nous sommes en mesure de maintenir nos programmes d'investissements comme celui de la réhabilitation de la rue du Bas Chatron, dont vous trouverez les détails dans ce numéro.

Espérons que nous n'avons qu'une période un peu difficile à traverser et qu'elle fera comme l'hiver qui s'annonce, en laissant la place au printemps.

Je vous souhaite une bonne lecture et une fin d'année remplie de joie et de réussite.

Bertrand HAUET

Maire

Vice-Président de Coeur d'Yvelines

Point d'avancement des travaux sur la commune

RÉHABILITATION

DE LA RUE DU BAS CHATRON

C'est un très gros chantier, car la Municipalité a pour volonté de traiter dans le cadre d'un programme commun :

- l'enfouissement des réseaux aériens (EDF, France Télécom et éclairage public).
- La remise en état des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales.
- La réfection complète de la voirie et la création de trottoirs et de places de stationnement.

La Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture nous a fourni un projet de réhabilitation complète de la rue (chaussée, trottoirs, places de parking ...) et la commission des travaux a entériné le profil de la chaussée ainsi que la qualité du revêtement du sol des trottoirs.

Ce projet initial dans son ensemble a été présenté aux riverains au cours d'une première réunion publique organisée le 23 juin.

Cette concertation a permis la mise en évidence de nombreux points d'amélioration tant en matière d'assainissement du quartier, qu'au niveau de la sécurité des piétons.

De plus, un certain nombre d'aménagements mineurs vont être pris en compte à la demande de quelques riverains.

Le projet modifié, tenant compte de ces différents points, a été présenté au cours d'une deuxième réunion publique le 24 octobre dernier.

C'est le SIARNC (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château), maître d'œuvre des travaux réalisés sur les réseaux eaux usées et eaux pluviales, qui débutera le chantier.

Les travaux devraient commencer dans le courant du mois de janvier, sous réserve de notification de l'attribution des subventions.

CHAUSSÉE DÉFORMÉE

ROUTE DE SAINT GERMAIN

Sur le secteur dégradé (à proximité du carrefour avec la rue du Bas Chatron et le Chemin de la Butte), une reconstruction complète de la chaussée a été effectuée. Cette opération s'est terminée au mois de juillet 2008.

A proximité immédiate de ce chantier, des travaux de fouilles d'investigation pour recherche de défauts ont été entrepris par la société ISTPSE pour le compte de gaz de France.

Une page se tourne

Si vous passez régulièrement par la route de Thiverval, vous avez sûrement constaté un changement au niveau du paysage : la disparition de la maison du garde barrière.

La SNCF a procédé à sa démolition pour des raisons de proximité par rapport aux voies.

Ouverture de la crèche



Tant attendue par les parents, la crèche "Les petits chaperons rouges" est ouverte depuis la rentrée. Inaugurée le 6 septembre, cette nouvelle structure accueille les enfants des communes voisines ayant participé à son financement.

Colorée, lumineuse et parfaitement équipée, elle offre un cadre idéal à l'épanouissement des petits. 2000 m² de jardin, 720 m² de surface entièrement chauffée par géothermie, ce qui correspond à 20 m² par enfant.



La Commune disposant de quelques places, les parents intéressés peuvent se faire inscrire sur liste d'attente en Mairie.

Les enfants présents lors de l'inauguration n'ont pas tardé à trouver leurs marques à l'intérieur comme à l'extérieur



LE PLAN LOCAL POUR L'HABITAT INTERCOMMUNAL

L'URBANISATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR D'YVELINES

Démarche volontaire des élus communautaires, le Programme Local de l'Habitat Intercommunal, engagé en 2006, est en passe d'aboutir. Cet outil d'analyse et de programmation définit, pour une durée au moins égale à 6 ans, les orientations de la politique locale de l'habitat.

Une démarche en trois étapes

UN DIAGNOSTIC

état des lieux (évolution de la démographie et du logement) et enjeux

UN DOCUMENT D'ORIENTATION

- concilier préservation et poursuite du développement
- rechercher une offre de logement plus équilibrée
- poursuivre l'aide au logement des habitants de la Communauté de Communes
- se donner les moyens de répondre aux trois premiers axes

UN PROGRAMME COMMUNAUTAIRE D'ACTIONS

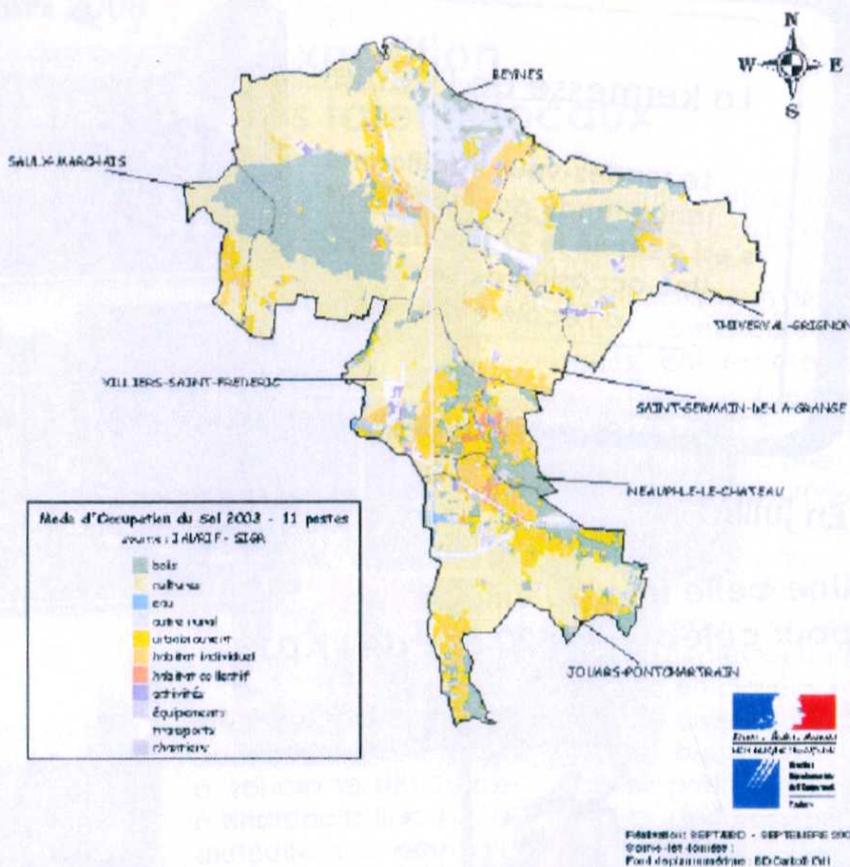
- se doter d'un programme réaliste
- améliorer et diversifier l'offre de logement sur le territoire
- répondre aux besoins de publics spécifiques
- rendre les Plan Locaux d'Urbanisme compatibles avec le PLHI
- action foncière
- mettre en place des outils opérationnels et de suivi de la politique du logement

Un intérêt évident

- préserver le caractère rural de notre territoire
- négocier avec les services de l'État les moyens financiers d'une politique de l'habitat programmée de façon cohérente à l'échelle intercommunale
- répondre à la règle des 20% de logements sociaux
- utiliser le montant des taxes aujourd'hui versées par certaines communes de Cœur d'Yvelines, à la réalisation du programme d'actions définies dans le PLHI et éviter la majoration de ces prélèvements en cas de constat de carence

L'avis de l'Etat

Les premiers documents présentés ont reçu un avis positif des services de l'Etat. Toutefois, l'objectif de réalisation de 85 logements par an sur le territoire de



la Communauté de communes et sur la durée du PLHI leur semble peu ambitieux. Ils préconisent un minimum de 115 logements.

Pour Saint-Germain de la Grange, ça veut dire quoi ?

- Accompagner la maîtrise de l'habitat sur la commune
- Atteindre un objectif de croissance très modéré : 8 logements nouveaux/an sur les 6 prochaines années
- Utiliser les outils mis en place sur la commune. Le droit de préemption renforcé par exemple.

Début 2009, les Conseils municipaux des communes de Cœur d'Yvelines auront à se prononcer officiellement sur ce programme.

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : UN SITE IDENTIFIÉ

L'accueil des gens du voyage est une des compétences de la Communauté de communes. Le Conseil Communautaire a retenu un terrain situé sur le territoire de Beynes et lancera une consultation pour désigner une société chargée de la gestion de la future aire d'accueil des gens du voyage.

Cela s'est passé à Saint-Germain !

En juin

La kermesse de l'école

Le rendez-vous traditionnel tant attendu par les enfants s'est déroulé le 27 juin dernier. Une occasion de se rendre à l'école autrement !



En juillet

Une belle fête du village pour célébrer les 20 ans de l'ADJ



Vous avez été très nombreux, petits et grands, à courir d'un stand à une structure gonflable, à flâner en passant par l'espace détente puis le coin snack ou la buvette.

Un record a même été battu puisque plus de 140 couverts assis et une centaine de snacks ont été servis !

Malgré les dégâts causés par la pluie sur les décors remis en état dans la journée pour le spectacle du soir avec l'aide de bénévoles, et la vache, animation traditionnelle de notre fête de village, «comotionnée» pendant la nuit, ce fut une belle fête. Cette journée s'est terminée en beauté, par le spectacle et l'embrasement magnifique du feu d'artifice, auquel plus de 600 spectateurs ont pu assister.

Cette fête exceptionnelle a été orchestrée par l'Association des Jeunes qui célébrait aussi son vingtième anniversaire, avec le concours et le soutien de la Municipalité, de l'AFAC, de l'ALE, et des communes voisines, sans oublier les bénévoles et la participation de la Caisse des écoles.

"Tous les ADJiens qui ont tenu à marquer les 20 ans de cette association vous disent un grand merci en souhaitant qu'une nouvelle équipe vienne prendre le relais de ceux qui, avec mélancolie, par obligation ou par choix quitteront peut-être cette association pour laquelle ils se sont tant donnés.

Merci à eux et bienvenue à tous ceux qui voudront bien nous rejoindre pour continuer nos activités pour et avec les jeunes !" ont déclaré leurs représentants.



L'Assemblée générale de l'ADJ se tiendra le samedi 29 novembre à 18h, dans la salle Jules Gohard. Vous souhaitez y participer ? Soyez les bienvenus !

En septembre

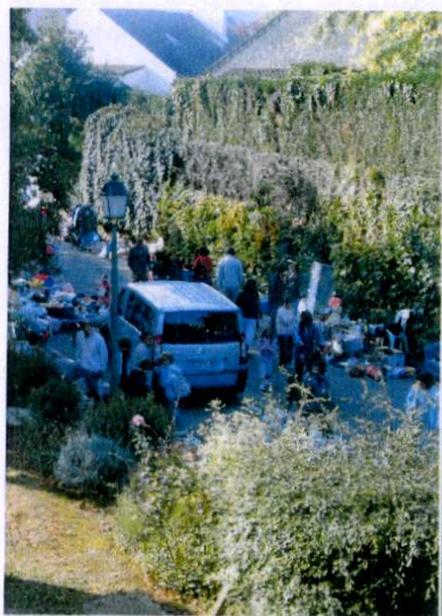


DIMANCHE 14 SEPTEMBRE 2008 Brocante et...

M enée de mains de maître par Geneviève Constant, Conseillère municipale, la traditionnelle brocante de septembre a remporté un vif succès.

Le coeur de notre village, rendu piétonnier pour l'occasion, s'est ouvert aux promeneurs, collectionneurs, chineurs et commerçants d'un jour, le temps d'une belle journée ensoleillée. C'était aussi l'occasion pour les habitants de notre commune de se retrouver, d'échanger et de passer un agréable moment tout simplement.

80 commerçants d'un jour pour la brocante et de nombreux visiteurs



Nous regrettons toutefois, les quelques véhicules restés en stationnement sur les places réservées pour des emplacements. Dès le lendemain, Saint-Germain avait retrouvé son calme habituel.

...Exposition des talents locaux



Nouveauté, cette année, la salle du Conseil s'ouvrait aux talents locaux.

Peintres et sculpteurs de notre village, amateurs ou confirmés, ont exposé leurs créations le temps d'une journée.

Un régal pour les yeux devant les différentes techniques employées et la diversité des oeuvres.

Les artistes se sont bien volontiers prêtés au jeu des questions/réponses des visiteurs, parfois surpris de découvrir le talent d'un voisin. Une expérience à renouveler !

JEUDI 18 SEPTEMBRE 2008 Voyage des aînés

Ils étaient 62 convives, le 18 septembre dernier pour un périple d'une journée à la découverte d'une autre belle région de France : la Touraine. Au



programme, la visite de Tours en petit train, suivi d'un déjeuner à Blois et d'une visite de la ville en calèche au départ du château. Une journée bien remplie, qui aurait pu se terminer par un retour sans encombres sur Saint-Germain, mais

c'était sans compter sur le fameux "coup de la panne" près d'Allainville au sortir de l'autoroute. Heureusement, nombreux étaient les volontaires pour changer la roue de l'autocar !



Dispositif en cas de grève aux écoles

APPEL À CANDIDATURES

La loi n° 2008-730 du 20 Août 2008 crée un droit d'accueil au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires. Cette loi stipule qu'en cas de grève des enseignants (25 % ou plus des enseignants en fonction), le service d'accueil doit être assuré par la collectivité locale. Cette dernière est informée 48 heures avant cette grève. Il revient alors à la commune de mobiliser et recruter des personnels encadrants pour assurer le service.

Dès le mois de mai, plusieurs mois avant la promulgation de cette loi, les représentants de parents d'élèves et les élus se sont rencontrés pour évoquer la mise en place d'un tel service.

Il en est ressorti un document commun qui mentionne :

- l'incompréhension d'imposer aux communes cette obligation qui concerne un problème entre l'Education nationale et ses salariés,
- une attente explicite pour que l'accueil des élèves se fasse avec toutes les garanties de sécurité et de confort pour les enfants,
- un constat de l'impossibilité pour une commune, comme la nôtre, d'assurer un accueil dans les conditions évoquées ci dessus ; il s'agirait pour la commune de mobiliser une personne pour 15 enfants en moins de 48 heures. L'effectif des écoles étant de 223 enfants, cela veut dire jusqu'à 16 personnes disponibles, compétentes et dignes de confiance pour les encadrer.

Le compte rendu de notre rencontre a été transmis aux autorités de l'Education nationale.

Dans ce contexte, nous avons fait appel aux parents d'élèves qui pourraient être mobilisés, en cas de grève.

A ce jour, les réponses reçues ne nous permettent pas d'assurer ce service et faute de trouver un nombre suffisant de volontaires, nous serons dans l'impossibilité matérielle de le mettre en oeuvre.

Vous n'avez plus d'enfants scolarisés à Saint-Germain de la Grange, mais vous pourriez donner de votre temps en cas de grève ? Nous vous invitons à prendre contact rapidement avec les services de la Mairie, pour faire acte de candidature.

Nous vous remercions de votre participation pour permettre d'assurer un tel service avec la garantie de conditions satisfaisantes.



Goûter de Noël des Aînés

Le goûter des aînés, réservé aux 60 ans et plus, aura lieu au restaurant scolaire :

le 13 décembre prochain.

Si vous êtes intéressé(e)s, veuillez vous inscrire sans attendre en mairie.

Centre de loisirs



Les mercredis et pendant les congés scolaires, l'association la Licorne accueille vos enfants. **Attention, il faut au minimum cinq participants pour que le centre soit ouvert.**

Inscription directement auprès de l'association " La licorne" en appelant le 01 39 75 44 55.

La gym pour les petits, c'est parti !



Depuis la rentrée, les petits ont aussi leurs cours de gymnastique à Saint-Germain de la Grange.

Chaque mercredi et samedi, hors périodes de vacances scolaires, un professeur diplômé les accueille salle Jules Gohard.

Pour tout renseignement,
contactez l'ASSG
Mme MOREAU
Tél. 01 34 89 43 90

L'école pour les enfants malades

Votre enfant est malade et ne peut se rendre à l'école, l'association "l'école à l'hôpital" peut l'aider à poursuivre ses études.

L'association organise des cours gratuits et individuels, adaptés au niveau scolaire avec les programmes et l'établissement scolaire habituel pour les jeunes malades (de 5 à 25 ans) à l'hôpital et à domicile.

Renseignements :
Tél. 01 46 33 44 80
Courriel : eah.tarnier@free.fr

Halte aux dépôts sauvages de déchets !

Depuis trop longtemps, le territoire de Saint-Germain de la Grange est l'objet de dépôts sauvages. Malgré la régularité des ramassages (ordures ménagères, emballages, déchets verts, encombrants et containers), certains continuent à polluer et dégrader notre environnement. Il est utile de rappeler la législation en vigueur dans ce domaine.

Lorsqu'un flagrant délit de dépôt est constaté :

"Après une mise en demeure, le Maire peut assurer d'office l'élimination desdits déchets aux frais du responsable. Les frais correspondant aux mesures exécutées d'office sont recouverts par la trésorerie municipale."

Les risques encourus :

" le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit" est passible d'une contravention de 2e classe (entre 38 et 150 euros)

et
"lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule" pour être déposés illégalement, le contrevenant est passible d'une contravention de 5e classe (entre 750 et 1500 euros).

Cela concerne particulièrement tous les dépôts sauvages (gravats, matelas...) qui sont faits dans nos chemins, mais aussi tous les dépôts autres que le verre, les journaux et magazines qui sont amenés sur nos plate-formes d'apport volontaire.

Lorsque vous apercevez un contrevenant, merci de bien vouloir relever ses coordonnées et les transmettre en Mairie.

Il serait logique que l'argent de vos impôts cesse d'être utilisé aussi à réparer l'incivisme de certains !

Nous serons intraitables vis-à-vis des contrevenants.

Recensement de la population

Rappel

Un recensement de la population de Saint-Germain de la Grange sera effectué

DU 15 JANVIER AU 14 FÉVRIER 2009



Merci de réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs qui se présenteront chez vous munis d'un document officiel.



Inscription sur les listes électorales

L'inscription doit se faire avant le 31 décembre 2008.

Pièces à fournir :

une photocopie de la carte d'identité en cours de validité recto verso,

ou

d'un passeport en cours de validité (photocopie double page ou figure la photo), et

un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe au nom de la personne qui s'inscrit).

Collectes

à conserver

Ordures ménagères (Poubelle marron) :
Chaque mardi

Carton, plastique, emballages
(Poubelle jaune) :
Chaque jeudi

Déchets verts :
Dernier passage Lundi 1er décembre 2008,
Reprise de la collecte en mars 2009.

Encombrants :
Planning pour l'année 2009

Mercredi 11 février
Mercredi 13 mai
Mercredi 2 septembre
Mercredi 18 novembre



à sortir au plus tôt la veille au soir.

Etat civil



ILS SONT VENUS AU MONDE

Kerryl Loveson ETIENNE,
né le 21 juin 2008 à Versailles

Nicolas Fabien Emmanuel CABO
né le 28 juin 2008 au Chesnay

Manon SEVAR
née le 12 juillet 2008 à Poissy

Eva Caroline PALVADEAU
née le 18 juillet 2008 au Chesnay

Clémence Josiane Jeanne RACHENNE
née le 26 juillet 2008 au Chesnay

Anaïs LOWINSKI
née le 2 octobre 2008 à Versailles

Camille, Christelle, Annick DEROUET
née le 20 octobre 2008 à Rambouillet

Gwenaëlle Léa Sarah ELIEN
Charlotte Pauline Yvette ELIEN
nées le 29 octobre 2008 à Poissy

ELLES NOUS ONT QUITTÉS

Rosa REZAI épouse AGHILI
le 8 septembre 2008

Carine PENNEMAN épouse PLANTÉ-BORDENEUVE
le 28 octobre 2008

La Bibliothèque

Les horaires d'ouverture
de la bibliothèque
sont les suivants :

- mercredi de 14 h 30 à 18 h
- vendredi de 16 h 30 à 20 h

Pendant les vacances scolaires, seules les
permanences du vendredi sont assurées.



Agenda

Samedi 29 novembre

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ADJ
à 18 h, salle Jules Gohard

Mardi 2 décembre

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CAISSE DES ÉCOLES
à 20 h, en salle du Conseil

Samedi 13 décembre

GOÛTER DE NOËL DES AÎNÉS
organisé par le C.C.A.S
à 15 h 30, au restaurant scolaire
pensez à confirmer votre inscription



CONTE DE NOËL À LA BIBLIOTHÈQUE

Les enfants ont rendez-vous
à 16 h à la bibliothèque
pour une heure de conte

Vendredi 19 décembre au soir

CONGÉS SCOLAIRES
Reprise de la classe le lundi 5 janvier 2009

Du 15 janvier au 14 février 2009

RECENSEMENT DE LA POPULATION
(voir page 7)

Accueil Mairie Samedis et nocturnes

Le samedi de 9h à 11h30

- 6 décembre 2008
- 10 janvier 2009
- 17 janvier 2009

Le vendredi (ouverture de 13h30 à 20h)

- 21 novembre 2008
- 28 novembre 2008
- 12 décembre 2008
- 19 décembre 2008
- 23 janvier 2009 (fermeture à 19h)
- 30 janvier 2009

FERMETURES EXCEPTIONNELLES

Vendredi 26 décembre 2008
Vendredi 2 janvier 2009